

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 JUIN 2018 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick, BRUNET David

Absents : M. Mme MAZERON Laurent (procuration à Mme Lobjois), CHAPTARD Michel (procuration à Mme Mège), EMPSON Valérie (procuration à M. De Jésus), ROSSIGNOL Alexis (Mme Ferreira), MEUNIER Thierry

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires foncières
- Affaires financières
- Personnel
- Assainissement
- Voirie
- Camping
- Questions diverses

Le compte-rendu du 29 mai 2018 est lu par Mme Mège et approuvé avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

### TRAVAUX :

Traverse de Tournobert : L'enfouissement de la conduite d'eau a été réalisé aux 2/3 et sera terminé mi-juillet. Les habitants sont satisfaits du travail effectué par l'entreprise. Les autres enfouissements de réseaux d'assainissement et eaux pluviales seront exécutés à la rentrée de septembre. Un appel d'offres a été lancé par la communauté de communes qui est maître d'ouvrage des travaux. Plusieurs entreprises ont candidaté. Les offres sont à l'étude. Comme prévu, les travaux d'aménagement de trottoirs et d'enrobé s'effectueront en 2019.

Foyer rural : La Commission de sécurité a effectué une visite des locaux le 04 mai 2018. Seule l'alarme de sécurité n'a pas fonctionné. L'entreprise Séranga a été sollicitée pour la réparation à effectuer le plus rapidement possible. Une réunion en Sous-Préfecture a eu lieu afin de procéder à la validation définitive. Un avis favorable a été donné.

Travaux d'accessibilité : Le Maire a rendez-vous avec le Cabinet Cristina le 04 juillet pour le projet de travaux d'accessibilité des bâtiments communaux. L'entreprise Coudert titulaire du lot VRD effectuera les travaux après les vacances d'été.

### AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, pour les propriétés suivantes :

- Parcelle AY 77 d'une superficie de 955 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par M. Yves MUNIER au profit de M. Max MARCIN, au prix de 130 000 €.
- Parcelle AW 243 d'une superficie de 1 031 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par M. Bernard TOURAILLE au profit de M. et Mme Jean-Pierre FAYE au prix de 180 000 €.

- Parcelle AY 530 d'une superficie de 1 581 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par M. Cyril MIGNARD et Mme Graziella RAVON au profit de M. et Mme Luc BRUGIERE, au prix de 230 000 €.

Location du studio de Comps : Accord du conseil municipal avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves, M. Berthier ne participent pas au vote : pour accorder à M. FRUIN le remboursement de 125 € car il se voit dans la contrainte de quitter le logement en milieu de mois.

Local de la Société de chasse : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la construction d'un local en bois démontable pour la Société de chasse, sur un terrain communal près du village de Tournobert cadastré AT 509 et mis à disposition de la Société de chasse de Farges – Tournobert par convention. Cette construction fait suite à la vente d'un terrain privé à proximité sur lequel la société de chasse avait son local et se trouve dépourvu actuellement. Ce local à ossature bois démontable a été réalisé sur un terrain qui nécessite une régularisation depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme qui a classé cette parcelle en zone NC (zone de loisirs). Un permis de construire doit être déposé par la commune. Selon la réglementation, un architecte sera contacté afin de préparer le dossier à soumettre au service instructeur de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves, M. Berthier ne participent pas au vote : autorise le Maire à consulter un architecte pour une mission de préparation du dossier de permis de construire et à le déposer au service d'instruction de l'urbanisme.

### **AFFAIRES FINANCIERES :**

Emprunt : Dans l'attente de versement de subventions et pour financer les travaux d'investissement, un emprunt devra être contracté. Cependant l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € permettra de repousser l'emprunt en fin d'année. Accord du Conseil municipal avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : pour la réalisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France d'un montant maximum de 100 000 € d'une durée de 12 mois.

Subventions : Deux subventions DETR ont été attribuées à la commune pour les travaux de Tournobert (59 827 €) et pour l'accessibilité des bâtiments (9 510 €). Dans le cadre du contrat de ruralité avec la Communauté de communes, la somme qui devrait être attribuée est de 49 855 €.

Marchés de travaux du stade : Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux du stade municipal. En raison de l'exécution des travaux supplémentaires, les délais de réalisation ont été allongés. La commune ne souhaite pas appliquer les pénalités de retard prévues dans les marchés de travaux. Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves, M. Berthier ne participent pas au vote : décide la remise des pénalités de retard prévues dans les marchés de travaux du stade pour tous les lots.

Demande d'autorisation de poursuites par la Trésorerie de Manzat : Le Conseil municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : d'autoriser le nouveau comptable de la Trésorerie de Manzat à émettre les lettres de relance et mises en demeure, à engager les actes de poursuites subséquents pour l'ensemble des titres de recettes émis.

Recherche d'un médecin généraliste : Le Maire rappelle la délibération du 29 mai 2018 concernant la recherche d'un médecin généraliste. Un seul médecin exerce actuellement dans la commune et ce dernier envisagerait de cesser son activité dans les années à venir. Le Maire s'est entretenu avec un médecin souhaitant s'installer durablement en milieu rural. Après avoir échangé avec ce médecin sur les possibilités d'installation, la commune propose un projet d'accompagnement afin de le recevoir dans des conditions optimales.

Si le projet devait aboutir, une convention d'installation serait signée entre les deux parties, la commune et le médecin. Maître Martins DA Silva du cabinet DMJB Avocats à Clermont-Ferrand propose un devis de 2 052 € TTC pour finaliser une convention d'installation.

Parallèlement, un recours gracieux a été déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé pour permettre un classement de la commune en Zone d'Intervention Prioritaire, plus favorable pour l'installation d'un médecin. Accord du conseil municipal avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

## **PERSONNEL :**

Création de postes au service administratif et au service technique : Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide la création à compter du 1er juillet :

- d'un emploi d'Adjoint administratif territorial permanent de 28 heures et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 35 heures,
- la création de deux emplois d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe permanents et la suppression de deux emplois d'adjoint technique territorial (suite à avancement de grade).

Création d'un poste non permanent à la cantine scolaire : Accord pour création d'un poste non permanent pour accroissement d'activité à la cantine scolaire du 03 septembre au 21 décembre 2018, pour 20 heures hebdomadaires, sur un poste d'adjoint technique.

Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire) : Suite à l'avis du Comité technique, le RIFSEEP est mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, sur la base des primes existantes avec 85% pour l'IFSE et 15% pour le CIA, comme présenté à la réunion du 19 décembre 2017.

## **ASSAINISSEMENT :**

Zonage d'assainissement : Suite aux modifications du PLU, le zonage d'assainissement a été mis à jour. Une enquête publique se déroulera du 20 août au 03 septembre 2018, avec la présence en Mairie du commissaire- enquêteur les 20 août et 03 septembre.

L'Agence de l'eau a donné un accord de principe pour l'obtention de la subvention de la nouvelle station d'épuration de Tournobert, sous réserve que l'enquête publique du zonage d'assainissement soit réalisée rapidement.

## **VOIRIE :**

La voie desservant les Aciéries Aubert et Duval nécessite de gros travaux.

Un nouveau rendez-vous avec le Conseil Départemental est prévu afin d'envisager un échange entre cette voie et le CD 62 et une cession de la rue du Coudy, Avenue de la Gare et la Rue des Villas. Le projet est en discussion et non finalisé.

Concernant la voirie communautaire, des travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS pour un montant de 45 000 € dans les villages de Farges, La Rossignole, La Garde, Comps, la descente de la Place du Marché.

## **CAMPING :**

Un devis a été demandé à une juriste pour préparer un dossier d'Autorisation d'Occupation Temporaire. La Commission se réunira pour valider ce choix qui sera ensuite présenté en réunion du Conseil municipal fin août.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Assemblées communales : Elles seront probablement organisées sur deux dates le 06 juillet à la salle du stade et le 10 juillet à Comps.

Commission GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été créée par la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge. Sur proposition de M. le Maire, Mme Isabelle MEGE est désignée comme représentante de la commune.

Passation de pouvoirs à la compagnie de Sapeurs-pompiers : La cérémonie aura lieu le samedi 30 juin à 11h00 entre M. Joël Lamyrand et M. Alvaro Francisco, nouveau chef de centre.

Réception des employés communaux : Invitation du conseil municipal pour réception le vendredi 29 juin à 18h00 à Comps.

M. le Maire souhaite de bonnes vacances à tous.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.